pour admirer nos brillants uniformes.

Les chevaux prirent les devants au grand trot, et les palanquins, précédés du petit mandarin dont la baguette ouvrait si merveilleusement les flots de la populace, formèrent l'arrière-garde.

Peu après, nous arrivons dans une petite rue devant une maison dont la porte était décorée de hautes peintures et nous pénétrons dans une sorte de vestibule, où nous reçoivent nos quatre mandarins.

Tous ensemble, ils saluent chaque arrivant à la manière chinoise, c'est-à-dire en appuyant les deux poings l'un contre l'autre et en faisant de la tête des petits mouvements très vifs, accompagnés sans cesse de « han! han! han!... »

Il est bizarre de comparer le salut européen, qui indique la cérémonie, avec le salut chinois qui peint l'empressement et la joie.

Force poignées de mains furent échangées et l'on nous conduisit à la salle du festin.

Après avoir traversé une vaste cour, nous montons plusieurs escaliers et nous arrivons à l'une de ces salles chinoises auxquelles il manque un côté et qui donnent sur une petite cour embaumée par toutes sortes d'arbustes et de fleurs. Ces chambres en plein air sont d'une disposition parfaite pour les pays chauds. On y jouit de la vue des fleurs, de leur parfum, et l'on y est rafraîchi par la brise du dehors. C'est là qu'était servi le dîner. Les boiseries étaient couvertes de pancartes qui pendaient du plafond jusqu'à terre et sur lesquelles étaient écrits des vœux et des souhaits pour nous :

« Bonheur!... » « Longue existence... » « Jours heureux!... »

Enfin, chacun prend sa place à table.

Admirez ici la courtoisie et la civilisation de messieurs les Chinois : chaque convive avait deux couverts, l'un composé de fourchettes, de cuillers et de couteaux, et l'autre de petits bâtonnets indigènes en ivoire. Les vins de Bordeaux et de Champagne couvraient la table et tout le reste était servi à la manière chinoise, à part quelques plats européens pour ceux que l'art culinaire chinois n'aurait pas séduits. J'avoue que je fis très grand honneur au menu des fils du ciel. J'étais assis près du docteur de l'ambassade et nous nous en tirâmes fort bien tous les deux pour des « barbares » perdus au milieu de tous ces ragoûts exotiques.

On nous servit d'abord le dessert avec des fruits de toutes espèces et notamment de délicieux pamplemousses — les meilleurs que nous ayons jamais mangés ; — puis, une vingtaine de soupes, dans des tasses où nageaient des ailerons de requins, des nids d'hirondelles, des holothuries et des boulettes verdâtres qui poussent sur le crottin des brebis en Tartarie, des viandes et des légumes hachés, mille autres comestibles plus curieux les uns que les autres, le tout assaisonné de *soïka* (sauce), puis encore des soupes, et enfin un second dessert semblable au premier.

Le *Tao-Taï* avait absorbé beaucoup de Champagne. Aussi, à la fin du repas, portait-il des santés avec une chaleur très expansive. Rien n'était plus comique que de le voir, avec sa bonne figure épanouie, le verre dans les deux mains, criant : *« gueup! gueup! hourra! hourra! »* avec une puissance de poumons qui lui faisait honneur; puis se rasseyant, il riait aux éclats jusqu'à la santé suivante. Un autre Chinois, qui avait trop bu, était aussi très animé. Le chapeau de mandarin sur l'oreille, il poussait des hurlements furieux, et l'on continuait toujours à verser l'affreux *samchou* (eau-de-vie de riz) que nous faisions disparaître habilement dans nos tasses et même sous la table.

Après une pareille orgie, on se leva. Les adieux furent touchants. A la porte, nous attendaient nos chevaux et nos chaises qui nous emportèrent rapidement. Sur notre passage, les rues étaient illuminées avec de grosses lanternes. La ville offrait un spectacle féerique. De temps en temps, un Chinois attardé nous croisait silencieusement avec sa petite lanterne. Et notre long cortège passait, accompagné de satellites portant des hallebardes reluisantes, des Chinois munis de torches dont les brillantes lueurs venaient, par instant, jeter un vif éclair sur les enseignes dorées des magasins.

Nous traversâmes plusieurs grands hangars, servant de marchés où de nombreuses lumières éclairaient des piles d'oranges et de fruits symétriquement installés. Une foule nombreuse nous accompagnait et nos porteurs s'égosillaient en criant « Laï-Laï » afin de nous faire place; puis nous retombons dans les longues rues désertes et tranquilles et nous arrivons à la cale d'où les canots de la frégate nous conduisent rondement à bord.

Cette promenade de nuit, si originale et si exotique, restera comme un des meilleurs souvenirs de mon existence de marin. Capitaine de vaisseau TOUBOULIC.

(Reproduction interdite).

ACHETEZ CHEZ VOUS

L'entrainement irréfléchi qui pousse vers les grands magasins de Paris est absolument contraire à l'esprit chrétien.

L'archevêque de Tours disait aux fidèles de son diocèse en 1888 : « Je vous fais un *devoir de conscience* d'acheter ici, dans votre ville, plutôt qu'à Paris, lors même que vous dussiez payer ici plus cher que dans la capitale. »

Le 22 février 1890, l'évêque de Nancy, en présence de la crise du commerce et de l'industrie, tient à insister sur l'importance de ce devoir, et rappelle :

1° L'intérêt évident, non seulement des industriels, des commerçants et des ouvriers, mais encore de *cette ville* et de *ce pays*, qui constituent la petite patrie dans la grande patrie française.

2° L'intérêt des acheteurs, car les commerçants qui font de bonnes affaires peuvent vendre dans de meilleures conditions.

3° L'intérêt de tous ceux auxquels le commerce et l'industrie donnent du travail.

4° L'intérêt des pauvres, car les employés et les employés et les ouvriers gagnant pour eux et leurs familles, les secours de la charité peuvent être réservés pour les malades, les vieillards et les infirmes, etc.

Dans sa lettre à Decurtins, S. Em. le cardinal Manning écrivait :

« Il faut, *avant tout*, maintenir les principes qui régissent la vie de l'homme et de la société humaine. La question de savoir où l'on achète à meilleur marché et où l'on vend le plus cher est secondaire. »

Enfin, Léon XIII dénonce les grands magasins comme une des causes du mal social : « A cela... aux causes précipitées du mal social viennent s'ajouter... et le commerce de tous les objets presque accaparé par le petit nombre. »

Voilà l'enseignement de l'Eglise.

On allègue que les prix de Paris sont inférieurs à ceux de la province. Je le nie pour la plupart des cas. Beaucoup de maisons *acceptent tous les prix de Paris et d'ailleurs*, à côté du prix principal indiqué, il faut voir les chiffres accessoires.

Exemple : Service de table : 28 francs principal.

Accessoires, emballage	F.	5 50
Port à la charge de l'acheteur		3 50
Retour de l'argent		0 95
Total	F.	9 95

accessoires,

Ce qui fait 1/3 *en plus* du prix coûtant.

Cet exemple est vrai pour tous les articles volumineux, meubles, jeux, articles d'éclairage, dont les prix accessoires viennent augmenter le prix coûtant.

Remarquons de plus que les commerçants de province arriveraient facilement à baisser leurs prix, même au-dessous de ceux de Paris, si leurs compatriotes, en s'adressant à eux, leur permettaient de diminuer leurs frais généraux, en augmentant le chiffre de leurs affaires. T. G.

NOUVELLES DU JOUR

Lettre du cardinal Rampolla à M. l'abbé Naudet, directeur du « Monde »

Paris, 5 janvier. — M. l'abbé Naudet, directeur du journal le *Monde*, a reçu la lettre suivante du cardinal Rampolla :

« Monsieur,

» Les respectueux hommages d'humble soumission et d'absolu dévouement que, dans votre piété filiale, vous avez voulu offrir au Saint-Père en votre nom et au nom de toute la rédaction du *Monde* à l'occasion des fêtes de Noël, ont été accueillis par l'Auguste Pontife avec une particulière satisfaction.

» Sa Sainteté en a conçu une joie d'autant plus grande qu'Elle connaît parfaitement le zèle et les efforts que vous et vos dignes collaborateurs consacrez à suivre la direction et les règles tracées par Elle dans les Actes pontificaux adressés aux nations catholiques.

» C'est pourquoi, avec les remerciements que le Saint-Père vous envoie pour l'hommage que vous avez déposé à ses pieds, recevez aussi Ses augustes félicitations; joignez-y le vœu formé par Sa Sainteté de voir s'accroître de plus en plus, en cette nouvelle année, la faveur que votre journal a su gagner jusqu'ici, et que Sa Sainteté a eu le plaisir de constater par votre lettre.

» Dans ce but, Sa Sainteté vous accorde, de grand cœur, à vous et à chacun de vos collaborateurs, la bénédiction apostolique. Je saisis avec joie l'occasion d'échanger avec vous les vœux de prospérité que vous avez formulés pour moi, et je vous exprime à nouveau les sentiments de haute estime avec lesquels je suis,

» Votre très affectionné pour vous servir.

» M. cardinal RAMPOLLA.

» Rome, 2 janvier 1895. »

La question de la mise en liberté de M. Baïhaut

Paris, 5 janvier. — Le *Courrier du Soir* croit savoir que l'éventualité d'une disposition gracieuse à l'égard de M. Baïhaut aurait été agitée en ces derniers temps dans les milieux officiels, sans qu'aucune décision ait été prise.

Néanmoins, suivant le même journal, si l'ancien ministre obtient remise du restant de sa peine, soit par grâce présidentielle, soit par application du bénéfice de la libération conditionnelle, il ne pourra jouir immédiatement de sa liberté, car il aura à subir la contrainte par corps, son état de fortune ne lui ayant pas permis d'acquitter les condamnations pécuniaires prononcées contre lui.

L'affaire des chemins de fer du Sud — Une cinquième arrestation

Paris, 5 janvier. — M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, sur mandat de M. Dopffer, a procédé ce matin à l'arrestation de M. Louis Sourdillon, ex-administrateur de la *Nation*, actuellement rédacteur à la *Cocarde*, sous l'inculpation d'extorsion de fonds au détriment de la Société des chemins de fer du midi de la France.

Paris, 5 janvier. — Le bruit court au Palais que dans l'affaire des chemins de fer du Sud, une cinquième arrestation serait imminente.

Le ministre de l'intérieur vient de signer un décret révoquant M. Félix Martin de ses fonctions de maire de St-Raphaël.

Neige et inondations

Paris, 5 janvier. — Les dépêches signalent l'apparition de la neige dans diverses régions.

On télégraphie de Perpignan que les communications sont totalement interrompues dans l'arrondissement de Prades. Des soldats revenant de permission sont bloqués par les neiges à Fontpedrouze et ne peuvent rejoindre leur garnison.

A Cierp, canton de Saint-Béat — nous informe-t-on de Toulouse — la neige atteint un mètre de hauteur, et vient de causer l'effondrement de deux maisons : deux personnes seraient ensevelies sous les décombres.

Un télégramme signale également la neige dans les environs d'Avignon.

D'autre part, des orages successifs troublent en ce moment la côte algérienne. On mande d'Alger qu'une flottille de 17 bateaux de pêche, comprenant 100 marins, est considérée comme perdue.

Les dépêches de l'étranger annoncent de divers côtés une neige abondante.

En Autriche-Hongrie, certaines routes sont coupées.

En Espagne, beaucoup de rivières éprouvent de grandes crues. La ville de Vergasa est inondée. L'Ebre monte d'une façon inquiétante à Saragosse.

Foix, 5 janvier. — Une avalanche de neige est tombée sur le village d'Orlu, canton d'Ax-les-Thermes. Quatre maisons et douze granges ont été démolies. Il y a eu 15 morts et 8 blessés. De nombreux bestiaux ont été enfouis. Quatre familles sont sans abri.

Foix, 5 janvier. — Une dépêche officielle dit que les maisons d'Orlu qui ont été ensevelies et détruites par l'avalanche, brûlent, sous la neige. Les blessés ont été transportés à l'hôpital d'Ax-les-Thermes.

Le village d'Orgeix est lui aussi menacé. Les dernières nouvelles disent que dans la commune de Siguez, le hameau du Centreau est englouti sous les neiges.

Les habitants ont pu heureusement quitter leurs maisons.

Beaucoup de bétail a péri.

A Aulus-les-Bains, huit granges se sont effondrées hier.

A Tarascon, les toits de deux maisons se sont effondrés, plusieurs autres menacent de s'écrouler.

Alger, 5 janvier. — Un nouvel orage s'est abattu ce matin sur Alger. La grêle couvrait le sol d'une couche de plusieurs centimètres. Diverses maisons ont été endommagées.

La foudre est tombée sur le paquebot *Général Chanzy*. Le paratonnerre du paquebot s'est fondu; trois hommes de l'équipage ont été projetés à une distance de 10 mètres sur le pont.

Dans la région d'Aumale, les routes sont obstruées par les neiges; la ville même disparaît sous la neige. Les travailleurs disciplinaires creusent des tranchées en ville et sur les routes.

Cinq indigènes ont été trouvés morts de froid. Les orages ont causé de grands dégâts dans plusieurs localités.

Les trains venant de Constantine subissent de longs retards ; on est obligé de transborder les voyageurs en plusieurs endroits. Les nouvelles d'Oran signalent de nouveaux sinistres sur la côte.

La question du Congo belge

Paris, 5 janvier. — On a vu par les nouvelles de Bruxelles que la question du Congo belge revenait sur l'eau. Le gouvernement du roi Léopold manifeste l'intention de l'annexer à la Belgique.

Il se montre d'ailleurs très rassuré sur l'accueil que feront les puissances à ce projet. A quelle puissance font allusion les journaux belges ? Pas à la France, évidemment; sans doute à l'Angleterre.

Il paraît douteux, en effet, que la Belgique s'engage dans une aventure semblable sans y être poussée et si elle ne se sent soutenue.

L'Angleterre a dû mettre les pouces dans l'affaire du traité anglo-congolais. Elle cherche à nous revaloir aujourd'hui cet échec, en nous jetant la question du Congo, sous une autre forme, dans les jambes.

Le prince Lobanoff au Vatican

Rome, 5 janvier. — Le prince Lobanoff, ambassadeur extraordinaire de Russie, et son secrétaire ont été reçus aujourd'hui par le Pape en audience de congé. Cette audience était privée.

Le prince Lobanoff a été ensuite reçu par le cardinal Rampolla.

Le Pape a donné au prince Lobanoff un tableau en mosaïque.

Réunion du conseil des ministres

Paris, 5 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Casimir-Périer.

LES LIEUX DE DÉPORTATION

Le gouvernement a décidé de déposer à la rentrée des Chambres un projet ajoutant les îles du Salut à la presqu'île Ducos comme lieu de déportation.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Guérin, garde des sceaux, fait signer un mouvement judiciaire qui n'intéresse pas la région du Nord.

L'expédition de Madagascar

Marseille, 5 janvier. — Le *Petit Marseillais* publie une lettre qui lui est adressée de Madagascar.

Dans cette lettre, il est dit que les troupes venues de la Réunion à Tamatave dans les premiers jours de décembre, n'ont pas occupé immédiatement cette place, ainsi qu'on l'avait annoncé.

Le gouverneur hova occupait encore à ce moment le fort défendu par quelques canons ; à quelques kilomètres se trouvaient les lignes de Farafatte également défendues par quelques pièces. On résolut de s'emparer de ces forts avant de débarquer les troupes.

C'est seulement après que l'on eut bombardé Farafatte que le *Peï-Ho* débarqua les six cents hommes qu'il avait à bord et le *Primauguet* ainsi que les autres navires de guerre, leurs équipages.

Les caisses de retraites des mineurs — Un différend à Carmaux

Carmaux, 5 janvier. — Les mineurs viennent de refuser les propositions de la compagnie sur l'application de la loi des retraites des mineurs.

Les ouvriers ne veulent faire aucun versement complémentaire, estimant que les ressources sont suffisantes pour garantir les droits acquis. Ils demandent en outre à la compagnie qu'elle continue à verser les 20,000 francs d'économies réalisées sur la vente de la poudre et assurer comme par le passé les pensions aux veuves.

Il paraît inévitable que les deux parties aient recours à une commission arbitrale.

Mort du prince héritier du Siam

Bankok, 5 janvier. — La mort du prince héritier a été causée par une urémie survenue à la suite d'une maladie de reins.

On craint que ce malheur n'affecte la santé du roi. Le souverain a choisi un nouvel héritier, mais le choix est tenu secret.

Le conflit sino japonais

Yokohama, 5 janvier. — Le général Nodzu a télégraphié qu'une reconnaissance envoyée dans la direction de Kaï-Ping, signale la présence de 4000 Chinois entre cette dernière ville et Tan-Tien.

Une autre reconnaissance a rencontré de nombreux Chinois vers Ko-Kan. On annonce la marche du général Sung sur Haï-Cheng.

Saint-Pétersbourg, 5 janvier. — On croit ici que l'ambassade extraordinaire envoyée par l'empereur de Chine pour féliciter le tsar Nicolas II est aussi chargée d'une mission relative à la guerre sino-japonaise.

Cette ambassade doit arriver à Saint-Pétersbourg dans le courant du mois de janvier.

LA PUBLICITÉ

Les commerçants se plaignent très vivement de la stagnation des affaires. Mais si ce fâcheux état du commerce excite des plaintes légitimes, il faut reconnaître que nous ne faisons pas tous les efforts pour en sortir.

Si nous nous flattons tous plus ou moins, en France, d'être des gens de progrès, il n'est pas cependant, par une anomalie bizarre, de pays au monde où il soit plus difficile d'acclimater les innovations profitables.

Que de commerçants attendent paisiblement derrière leur comptoir que les commandes se présentent d'elles-mêmes.

Il y a constamment des producteurs et des détenteurs de marchandises qui désirent trouver preneurs et en même temps des acheteurs qui ne savent ni où, ni à qui s'adresser; les uns et les autres se recherchent au hasard avec toutes les chances de ne pas se rencontrer.

Les Anglais et les Américains, gens pratiques par excellence, ont supérieurement compris du premier coup d'œil la puissance des communications que les journaux se chargent de porter à la connaissance du public par la voie des annonces.

Chez eux, il n'existe pas cette indifférence somnolente, et il n'y a, surtout, pas de préjugés contre un des instruments les plus utiles de la vie sociale ; les feuilles publiques sont littéralement bondées d'avis de toutes sortes et l'annonce joue un rôle prépondérant dans toutes les transactions et dans toutes les circonstances de la vie. Chez nous, au contraire, la publicité par la voie des annonces est encore dans l'enfance.

Sauf les grandes sociétés, les administrations publiques, les officiers ministériels, et sauf quelques catégories spéciales du commerce; les grands magasins de nouveautés, la librairie, la pharmacie, la parfumerie, la plupart des commerçants semblent ignorer les mérites et les avantages de la publicité, ou croiraient déchoir en faisant figurer dans les colonnes d'un journal la nomenclature des articles qu'ils tiennent à la disposition du public.

C'est là un préjugé fâcheux, et c'est ainsi qu'on voit à chaque instant d'anciennes et honorables maisons, autrefois très importantes, péricliter, puis enfin disparaître, au profit de concurrents qui savent utiliser la puissance de l'annonce.

Nous devons reconnaître cependant qu'à Roubaix, cette indifférence coupable est moins accusée que partout ailleurs.

Le *Struggle for trade* a amené beaucoup de maisons à adopter les procédés commerciaux des nations concurrentes et plus particulièrement de la race anglo-américaine.

Mais ceux de nos concitoyens qui ont assisté à la conférence sur les Etats-Unis, faite, le mois dernier, à l'Ecole nationale, par M. Waxweiler, reconnaîtront que les Français ont encore de grands avantages à retirer de l'emploi judicieux de la publicité à la façon des Anglais et des Américains.

CAUSERIE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE

VIII

L'économie

Voilà une habitude qu'on ne songe guère à faire contracter aux enfants et qui est pourtant de premier ordre pour le bonheur de la vie. Quand on voit tous les jours sombrer les plus grandes maisons, il est permis de penser que les riches mêmes ne doivent pas gaspiller leur fortune en frivolités, alors surtout qu'il y a tant de malheureux à secourir, tant d'utiles fondations à tenter ou à soutenir. Les autres doivent songer aux besoins possibles du lendemain, et s'assurer, comme on dit, une pomme pour la soif. Or il n'y a point d'économie si l'on ne règle, dans les limites de son budget, ses dépenses de table et de toilette, de voyages et de café ou d'estaminet.

J'ai dit cela déjà et je crois inutile d'insister ici davantage. Rappelons seulement qu'on ne réussira pas, à l'âge d'homme, à se priver sans peine d'une foule de superfluités si l'on ne s'y est habitué dès ses premiers ans. Mais, me direz-vous, comment s'y prendre?

Là, comme en tout, il faut d'abord que les parents donnent l'exemple. Si l'enfant voit sa mère faire de folles dépenses au détriment du pot-au-feu, il ne songera pas à économiser, c'est très certain.

Voici du reste ce que j'ai vu pratiquer avec succès, dans un ménage pas bien riche, mais très uni. Notez qu'il y avait là sept enfants qui se suivaient de près.

— Comment faites-vous, dis-je un jour à la mère, pour élever, avec le seul gain de votre mari (il était tisserand), une famille si nombreuse et tenir vos enfants si propres?

— D'abord, monsieur, je me lève tôt, je me couche parfois assez tard, et je ne perds jamais une minute. Je raccommode les habits à temps et je les fais durer autant que je peux. Vous y voyez quelquefois des pièces d'étoffe et de couleur différentes qui font rire mes voisines; mais ils sont propres et je me moque du reste.

Quoique ce soit des garçons, les plus grands lavent et habillent les plus petits, nettoient les sabots, cirent les souliers, brossent les vêtements, épluchent les pommes de terre et les légumes, mettent la table et la desservent. Il y en a même un qui s'est mis à relaver la vaisselle et qui ne s'en acquitte pas trop mal. Il me suffit d'y jeter un coup d'œil et de corriger les petits oublis bien involontaires qu'il commet parfois. De la sorte, Monsieur, je gagne au moins trois à quatre heures par jour et je trouve moyen de coudre pour quelques familles, de gagner ainsi trois, quatre et même cinq francs par semaine. C'est presque de quoi payer notre loyer et rhabiller nos enfants, car les vêtements ne coûtent pas cher quand on sait les confectionner soi-même. (1)

— Vous ne les gâtez pas de friandises ?

— Non sans doute, mais à quoi bon ? En avez-vous beaucoup dans votre école, me dit-elle en se redressant, qui se portent mieux que les miens ?

— Non, madame, assurément, et c'est pourquoi j'ai voulu connaître votre secret.

— Il est bien simple, Monsieur. Même les tout petits ont leurs repas réglés; je leur donne le nécessaire et rien de plus; je ne tolère pas qu'on fasse de *restes*, qu'on laisse traîner des tartines et même des croûtes; je les ramasse, je les mets de côté et au repas suivant, je les leur sers. De la sorte, rien de perdu. J'ai appris à faire de bonne soupe à peu de frais, car c'est affaire de s'y prendre. Le dimanche il y a un petit régal; c'est mon mari qui le paye sur son *dimanche*. Cela augmente l'affection des enfants pour lui.

— Il ne va donc pas au cabaret ?

— Rarement; il aime mieux promener les enfants et jouer avec eux.

— Je vous admire, madame; mais comment trouvez-vous encore moyen de mettre, chaque semaine, deux sous pour chacun d'eux à la caisse d'épargne scolaire ?

— Vous comprenez bien, monsieur, que c'est la caisse d'épargne de toute la famille. Nous n'avons guère que 80 francs sur les livrets, mais 80 francs, c'est un mois de vie assuré en cas de chômage ou de maladie, sans avoir besoin d'aller tendre la main, ou de demander crédit à nos fournisseurs. Nous n'aimons pas le crédit, monsieur, cela coûte trop cher. Quand on paye comptant, si l'on n'a que deux sous, on n'achète que pour deux sous. Si, au contraire, on achète à crédit, on y va plus largement. Et puis, vous savez, les vieilles notes s'enflent quelquefois toutes seules.

— Mais pourquoi aimez-vous mieux prendre des livrets au nom de vos enfants qu'au vôtre ?

— Voici, Monsieur, ce qu'a pensé mon homme au moment du premier dépôt : Si nous prenons un livret à mon nom ou au tien, femme, il nous faudra au moins un mois pour porter à la caisse d'épargne, un, deux, peut-être trois francs, et souvent l'argent aura été employé. Si au contraire nous versons au nom des enfants, le maître fera lui-même les versements à la caisse, ce sera *pour nous une course d'épargnée*, et puis, le dimanche, les marmots ne manqueront pas de réclamer leur pièce de dix centimes et il faudra bien la leur donner.

De la sorte nous les habituerons à l'épargne ; ils comprendront que les petites sommes souvent répétées finissent par produire de belles pièces de cinq francs, et il me semble que c'est là une habitude précieuse.

Et puis nous leur dirons que leurs épargnes sont pour les habiller : peut-être cela les engagera-t-il à ménager leurs vêtements ; en tout cas, nous n'en serons pas plus pauvres. Et si par malheur nous avions besoin de leurs petites économies, nul doute qu'ils ne se fissent un bonheur de nous les prêter. Nous en avons déjà eu la preuve.

— Voilà qui est sagement pensé, madame. Je vous en fais mon compliment.

Mon Dieu, nous ne faisons que notre devoir et nous en sommes bien payés par l'affection de nos enfants et la paix qui règne toujours dans notre ménage.

Cette conversation en dit plus que tous mes conseils.

Voici un second exemple que j'ai recueilli au village dans mon enfance.

C'était un petit fermier qui exploitait sa ferme avec ses enfants. Dès qu'ils avaient l'âge de raison, il leur confiait quelque petit secret, qu'ils s'empressaient de divulguer. Le père ne se fâchait point; il montrait au petit bavard le tort qu'il lui faisait et se faisait à lui-même. En effet, il réservait à chaque vente une petite somme à partager entre les frères et sœurs; si l'un d'eux, par son indiscrétion, faisait manquer la vente, il n'y avait naturellement rien à partager, et je vous assure que les enfants ne s'y faisaient pas reprendre. Au fur et à mesure qu'ils grandissaient, il les introduisait au conseil de famille, les consultait sur les achats à faire. Si la caisse paternelle ne pouvait suffire à payer l'achat d'un cheval ou d'un lopin de terre, tous les enfants prêtaient leurs économies, qu'on leur remboursait religieusement à la première occasion, et tous s'intéressaient ainsi à la prospérité de la maison, tous travaillaient à l'envi et personne ne songeait à faire de dépenses inutiles. Voilà, mes amis, un exemple à imiter.

(1) Auguste, le plus illustre des empereurs romains, voulut que ses petites filles apprissent à filer.

Enfin, et c'est par là que je terminerai ce paragraphe, il y a un autre genre d'économie très facile et trop négligé : c'est d'accoutumer les enfants à ménager leurs vêtements et leurs livres et à respecter le mobilier.

J'ai souvent rencontré des enfants grimpés sur les tables, sur les chaises, sur les appuis de fenêtre, ou même jouer sur les lits avec leurs chaussures plus ou moins propres. Outre qu'ils s'exposent ainsi à des chutes qui peuvent être et qui sont parfois dangereuses, ils obligent leurs parents à faire réparer ou à renouveler fréquemment des objets qui seront le lendemain aussi malpropres que la veille.

J'en ai vu d'autres qui rayaient les dossiers des chaises, les murs, les portes, les armoires ou les maculaient de griffonnages fort peu artistiques. Pourquoi tolérer tout cela? Pourquoi ne pas leur inspirer la fierté bien légitime d'avoir une maison propre, où les visiteurs en entrant commencent par complimenter la mère? Et pourquoi la mère ne répondrait-elle pas que cela lui est facile, parce que ses enfants ne salissent rien?

J'en dirai autant des vêtements, des livres et des cahiers. Si un bonhomme de six ans vous casse une assiette en jouant ou dans un moment de colère, remplacez-la par une gamelle, jusqu'à ce qu'il se tienne mieux à table ; la leçon portera vite ses fruits. Casse-t-il un carreau, faites-le lui payer, s'il a quelques économies, ou privez-le de *dimanche* pendant quelques semaines et dites lui qu'il en peut casser un second; vous verrez qu'en général, il s'en gardera bien.

Point de colère, point de coups; du calme et de la bonne humeur doublée de fermeté; mais surtout que la mère ne vienne pas maladroitement détruire en secret l'effet de la correction paternelle.

IX

Le jeu

Il faut que les enfants et même les hommes se récréent : l'arc ne peut être toujours tendu, dit avec raison le proverbe. La lecture, la conversation, le dessin, la musique, la promenade sont autant de récréations utiles et agréables, mais ils ne sont aussi que le privilège du petit nombre.

La récréation la plus ordinaire, c'est le jeu, et je n'y verrais rien à redire s'il était toujours renfermé dans des limites raisonnables. Mais je ne puis admettre qu'on passe la nuit à jouer ni qu'on se livre à des jeux de hasard, à des paris ou autres qui troublent et passionnent au lieu de récréer, et je ne vois jamais, sans un serrement de cœur, des adolescents jouer une poignée de sous à *pile ou face* ou à *pair ou non*. Il est évident que tous ces jeux, quelque nom qu'ils portent et à quelque degré de l'échelle sociale qu'on s'y livre, n'ont qu'un seul mobile, celui de gagner vite beaucoup d'argent en en dépouillant les autres.

Quant à ceux qui demandent de l'adresse, de l'étude, comme les jeux de cartes, de domino, d'échecs et autres, je me demande pourquoi cette tendance si commune à exagérer l'enjeu.

Si l'on joue vraiment pour se récréer, il semble que le plaisir de l'emporter sur son voisin devrait être un attrait suffisant. — Il faut intéresser le jeu, dit-on : mais l'intérêt du jeu tient donc à l'argent ! Un honnête ouvrier peut-il se réjouir de gagner à un camarade, trois francs dont la famille de cet ami a besoin pour avoir du pain ? Les perdrait-il de gaieté de cœur ? Non, et souvent, trop souvent, c'est sa femme et ses enfants qui portent le poids de sa mauvaise humeur.

Je voudrais donc qu'on habituât les enfants à jouer, *sinon pour l'honneur, au moins pour un minime enjeu.*

C'est cet amour des jeux coûteux qui fait réclamer de gros *dimanches*, retenir une partie de son salaire, qui porte à tricher et à voler ses parents d'abord et les autres ensuite, pour payer les pertes que l'on a subies.

Je sais qu'on rira de mes réflexions, mais ce n'est pas une raison pour fermer les yeux sur un mal trop répandu et qui cause tant de querelles, de misères, de ruines et quelquefois de suicides. (2).

A côté des jeux d'argent, il y en a de dangereux pour la santé, comme le *saut-de-mouton*, qui devraient être sévèrement interdits, tandis que d'autres, comme le jeu de balle, devraient être encouragés. Qui s'en chargera ?

ALEXANDRE FAIDHERBE PÈRE.

(2) Le château de Marchais et son parc de cent hectares furent perdus dans une partie d'écarté ! Que de misères on pourrait raconter à ce sujet, si la plume n'y répugnait? Et puis, à quoi bon? Mes lecteurs les connaissent mieux que moi : à eux d'y réfléchir.

HOROSCOPE DE 1895

Défaite des Hovas, leur reine capturée...
Le monde européen conservera la paix...
Le savon du Congo, si doux par ses bienfaits
De son dernier rival triomphera d'emblée.
Nostradamus, au savonnier Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A propos d'une exhumation. — Nous avons raconté, dans notre édition parue samedi matin, que, sur dénonciation, le Parquet avait ordonné l'exhumation du cadavre de M. Louis Duthoit, décédé le 10 décembre. De son côté, l'*Avenir* a fait le récit de cet événement.

Nous recevons, à ce sujet, la lettre suivante :

« Roubaix, le 5 janvier 1895.

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

» Malgré la douleur toute récente que nous avons éprouvée, ma famille et moi, à la mort de notre frère Louis, je ne puis passer sous silence l'article publié par le journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, au sujet de l'empoisonnement dont mon frère a été victime.

» Tout d'abord, je crois que la rédaction de ce journal se ferait un grand bien en ne touchant pas aux opinions privées de ma famille : s'il se fût agi d'un de ses partisans, il est probable que l'*Avenir* n'eût pas écrit de la sorte.

» Dans l'affaire qui nous concerne, il ne doit d'ailleurs pas être question d'opinions, mais bien d'une maladresse, qui ne se produit que trop souvent. Et c'est pourquoi le journal l'*Avenir* aurait bien fait de ne pas s'occuper du voyage que mon frère a entrepris à Lourdes, dans l'espoir d'obtenir sa guérison.

» De plus, j'aime à apprendre à ce journal que cet enfant n'a pas été poussé par les Sœurs catholiques, (que j'estime beaucoup, du reste,) pour qu'il fit ce voyage. Il y est allé *absolument de sa propre autorité*. Il en est revenu très heureux, *puisque, sur neuf plaies dont il était affligé à son départ, sept s'étaient fermées.* C'est ainsi qu'il a pu reprendre *son travail, à son retour*. Il se promettait bien de retourner à Lourdes, afin de remercier la Providence de l'amélioration qui s'était produite, et d'obtenir ainsi sa complète guérison.

» Mais il lui a fallu, hélas ! écouter les conseils du sieur Jean Morel, qui, lui-même, m'a avoué, le dimanche 9 décembre, avoir adressé mon frère à l'empirique de Wattrelos. C'est ce qui a hâté la mort.

» Je fais aussi remarquer au journal l'*Avenir* qu'il fait erreur, en rapportant la conversation que mon père a eue avec M. le curé de Ste-Elisabeth, au sujet de la messe promise par mon frère : M. le curé a tout simplement fait observer à mon père qu'en raison du grand nombre d'enterrements et d'obits, et aussi à cause de la fête de la paroisse, cette messe devait être remise à la semaine suivante.

» *Pardonnez-moi, Monsieur le Directeur, d'abuser ainsi de votre obligeance pour rétablir les faits énoncés dans l'article du journal l'Avenir.*

» Je vous prie de recevoir, avec mes remerciements, l'assurance de toute ma considération.

» D. DUTHOIT FILS. »

Secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. — M. A. Hagard, président de la Société des anciens sous-officiers français de Roubaix, a fait parvenir à Mme Constantin Descat, présidente du Comité des dames de la Société Française de secours aux blessés militaires de terre et de mer la somme de 46 fr. 70, produit d'une collecte faite au *banquet donné à l'occasion de l'inauguration du siège de la société, dans son nouveau local.*

Renouvellement de mandats aux Hospices et au Bureau de bienfaisance. — M. le Préfet du Nord vient de renouveler le mandat de M. Cyrille Caquant, vice-président du Bureau de bienfaisance, et celui de M. Henri Briet, administrateur des Hospices.

Notification de cet arrêté a été faite, samedi, aux intéressés, à l'Hôtel-de-Ville.

Un nouveau pavillon à l'Hôpital. — MM. Henri Carrette, maire de Roubaix, Moret, conseiller municipal, et Varlet, directeur des bâtiments communaux, se sont rendus à l'Hôpital, pour se rendre compte de la possibilité d'édifier, sur les bâtiments du derrière, en les rehaussant d'un étage, un nouveau pavillon pour les malades.

Ces messieurs ont profité de cette visite pour examiner l'hôpital en entier.

L'inspection sanitaire des viandes. — M. Jean-Baptiste Malfait, inspecteur des abattoirs, a saisi, du 1er avril au 31 décembre 1894, vingt-huit bêtes, dont 15 vaches, 2 taureaux, 1 bœuf, 3 moutons, 3 veaux, 2 porcs et 2 chevaux, pesant ensemble 5.460 kilogs, plus 340 kilogs de viandes en putréfaction.

Le tout est d'une valeur de 6.140 fr.

Le principal motif des saisies est la phtisie, l'anémie ou l'hydropisie.

Toutes les bêtes ont été détruites et remises au service de l'ébouage.

Le tirage au sort à Roubaix. — *L'affichage des tableaux de recensement.* — Les tableaux de recensement des jeunes gens de la classe de 1894, que nous avons reproduits dans nos colonnes, seront affichés officiellement, à partir d'aujourd'hui dimanche, à Roubaix, à l'endroit habituel, sur le côté gauche de la ruelle qui conduit à la cour de l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers.

On remarquera que les réclamations relatives aux maladies ne figurent pas sur ces tableaux.

Les jeunes gens qui auraient des observations à présenter sont priés de s'adresser (ou un membre de leur famille pour eux), pendant la semaine, de 9 heures à midi, ou de 3 à 5 heures du soir, à la Mairie (Bureau militaire).

Les opérations du tirage au sort auront lieu :

1° Pour le canton de Roubaix-Ouest (y compris Croix et Wasquehal), le mercredi 30 janvier, à 7 heures et demie précises du matin ;

2° Pour le canton de Roubaix-Est (y compris la première partie de Wattrelos), *le même jour*, à 9 heures et demie du matin ;

3° Pour le canton de Roubaix-Nord (y compris la seconde partie de Wattrelos), le jeudi 31 janvier, à 2 heures précises du soir.

Entre socialistes. — A propos du nouveau journal socialiste, la *Volonté du Peuple*, dont nous avons annoncé l'apparition, le *Réveil du Nord* publie la note suivante :

« LA GRÈVE GÉNÉRALE. — Les fumistes de la rue Vallon annoncent à grand renfort d'affiches qu'ils vont faire paraître le 12 janvier un journal, la *Volonté du Peuple*, et que cet organe qui sera hebdomadaire défendra la *Grève générale*.

» Essayer de diviser les travailleurs sera probablement toute la tactique des gens qui rédigeront cette feuille. Ils dépenseront en pure perte leur temps et leur encre. »

Pas de microbes, pas de germes de maladies dans le délicieux beurre d'Oostcamp, préparé d'après le système Pasteur; aussi, *grand, bien grand* est son succès — si grand que chaque soir on refuse du beurre.

Si la laiterie d'Oostcamp margarinait son beurre, elle n'en refuserait pas, mais elle veut porter haut sa marque, et garantir la pureté parfaite de ses produits; le délicieux beurre d'Oostcamp arrive frais chaque jour rue du Bois, 13, et dans les dépôts-succursales. 87930d

Une scène scandaleuse à la gare de Roubaix. — Un tisserand de la rue du Fort, âgé de cinquante-trois ans, François Gilot, originaire de Belgique, s'était proposé de faire le voyage de Gand, samedi, à l'occasion de la nouvelle année. Il se rendait dans cette intention à la gare de Roubaix, pour prendre le train de midi 10; mais il avait fait en chemin des libations si répétées que lorsqu'il mit le pied dans la salle des pas-perdus, il était complètement ivre.

Sans respect pour les nombreuses personnes qui circulaient autour de lui, à cette heure de la journée où le mouvement des voyageurs est des plus considérables, le grossier personnage se laissa aller à commettre un acte tellement répréhensible qu'un témoin indigné alla requérir l'intervention du brigadier de police Calonne.

Celui-ci accourut pour mettre l'individu à la raison; il fut accueilli par des injures sans nom, et dut employer la force afin d'avoir le dernier mot de cette obstination.

François Gilot, emmené au poste de la rue Saint-Vincent-de-Paul, a été maintenu en état d'arrestation, et écroué ensuite au dépôt central de sûreté, en attendant son transfert à Lille, où il aura à répondre, devant le tribunal correctionnel, du triple délit d'outrage public à la pudeur, d'ivresse manifeste et d'outrage par paroles à un agent dans l'exercice de ses fonctions. Son excursion au-delà de la frontière sera ainsi retardée d'un mois au moins, s'il se sent toutefois encore disposé à la faire à l'expiration de sa peine.

Un vitrier tombé d'une échelle. — Dans l'après-midi de samedi, un vitrier de nationalité belge, Edouard Moukaert, habitant la rue des Longues-Haies, nettoyait, monté sur une échelle, une fenêtre de la cuisine chez son patron, M. Cléty, rue Latine. A un certain moment, il perdit l'équilibre, et tomba sur le sol, en se fracturant plusieurs côtes.

On s'empressa autour de lui, et il fut dans la maison l'objet des soins les plus empressés, pendant qu'on allait à la recherche d'un médecin.

M. le docteur Prouvost, survenu peu de temps après, appliqua au blessé un pansement sommaire, et le fit ensuite transporter à l'Hôtel Dieu.

Le Comité roubaisien de Protection de l'enfance invite les fournisseurs de lait, œufs et viande à venir avant le 15 janvier toucher le montant de leurs bons, au siège du Comité, rue Pellart, 24.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du samedi, 5 janvier.* — Liste des portions : hommes, femmes, 648 ; enfants, 910. — Refuge de nuit, 29 lits.

— Don de M. De Pelsemacker, boucher, rue d'Inkermann, une tête de vache.

Goûtez les petits fours, les entre-mets, les vol-au-vent, spécialités de la grande pâtisserie Saint-Georges, rue Saint-Georges, 14.

Toute la pâtisserie est faite au délicieux beurre d'Oostcamp. 76573d

Les huîtres anglaises sont fort recherchées des gourmets, et se vendent à la Poissonnerie roubaisienne, rue Saint-Georges, 35. 85369d

Incroyable ! l'artiste-musicien Flor Van Hemel, jouant neuf instruments à la fois : Piston, piano, grosse caisse, deux tambours, triangle, cymbales, coucou, un canon et un carillon composé de 50 cloches. L'artiste fume joyeusement sa pipe en même temps qu'il joue du cornet à piston et les huit autres instruments. Visible tous les jours, au café du Centre, rue du Pays, 11. 88647

Porte-monnaie perdu et retrouvé. — L'agent Lemaire, nouvellement incorporé dans la police, était de planton à la gare de Roubaix, dans la salle des pas-perdus, samedi soir, au train de 5 heures 58 pour la Belgique, lorsqu'il aperçut sur le pavé, tout près d'un des guichets du bureau des billets, un porte-monnaie, qu'il s'empressa de ramasser, pour savoir s'il ne renfermait pas quelque chose.

Après en avoir vérifié le contenu, d'une importance de quarante francs et quatre centimes, il s'enquit auprès des nombreuses personnes présentes, et jusque dans les salles d'attente, pour le restituer, s'il y avait lieu, à son propriétaire, qui ne connaissait peut-être pas encore la perte dont il était victime.

Une voyageuse, Juliette Talon, servante dans une maison de la rue du Curé, près de partir pour Gand, réclama, après s'être fouillée, le porte-monnaie retrouvé, en le désignant exactement, avec la somme constatée par l'agent. Quelques instants plus tard, en présence de deux témoins requis, elle rentrait en possession de son petit pécule.

Vol d'un cheval. — Mme Delbecque, dont le mari est marchand de vieux métaux, rue Neuve-de-Roubaix, avait laissé un instant, vendredi, à 5 heures du soir, sa voiture, attelée d'un cheval, rue du Fresnoy, où elle était descendue chez sa sœur. A peine était-elle entrée, que Mme Delbecque entendit le roulement de sa voiture. Etant sortie, elle la vit filer au grand trot dans la direction du boulevard d'Armentières. Plusieurs individus y étaient montés.

Après bien des recherches, Mme Delbecque a pu retrouver sa voiture abandonnée sur le territoire de Tourcoing. Quant au cheval, qui est d'une valeur de 400 fr., il avait disparu.

Plainte a été portée à M. Cordier, commissaire de police.

Wasquehal. — *Le tirage au sort.* — Voici le tableau de recensement des jeunes gens de la classe 1894 pour la *commune de Wasquehal, qui doivent se présenter à Roubaix le mercredi 30 janvier, pour le tirage au sort* :

Baëlde Charles; Callebaut Camille, aîné de père aveugle; Carlier Jean-Louis; Chanu Victorien, frère au service; Couvreur Jean; Décottignies Gustave, aîné de veuve; Décottignies Henri, aîné de veuve; Delattre Jean-Baptiste; Deledalle Louis; Demeds Désiré; Demêtre Oscar, frère au service; Desmet Clodomir; Desreumaux Charles.

Dubois Henri; Duponchelle Ernest; Dupriez Georges; Dussard Oscar; Dutilleul Ernest, aîné de 7 enfants; Leclercq Louis, aîné de 9 enfants; Leleu Louis, soutien de famille; Lepers Henri; Lesur Edouard; Lucq Edouard; Mescaert Paul; Mulier Jules; Picavet Albert; Potelbergue Alphonse; Roelens Louis; Stein Jules; Surmont Florentin; Willems Camille; Vandenheede Henri, omis de la classe 1893, fils d'étranger.

— *Secours aux indigents.* — MM. les membres de la commission administrative du Bureau de bienfaisance de la commune de Wasquehal feront, dans le courant de la semaine prochaine, une distribution extraordinaire de charbon et de couvertures aux familles pauvres inscrites sur les registres du Bureau de bienfaisance.

Communications

ENTERREMENTS DU 6 JANVIER. — Mlle Zoé Lefebvre, 2 h. Saint-Martin — M. Emmanuel Caulier, 3 h. 1/2 Saint-Martin à Croix. — M. Yvonne Debuck, 2 1/2 Saint-Sépulcre.

LES MEMBRES de la chambre syndicale des Horlogers et bijoutiers de Roubaix sont prévenus que l'assemblée générale, qui devait avoir lieu le lundi 7 est remise au lundi 14 janvier. Les intéressés recevront une convocation spéciale et seront tenus d'y répondre sous peine d'un franc d'amende.

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égoûts, aqueducs, caniveaux, Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053 -3608

AVIS. — Les bureaux de renseignements et annonces du *« Journal de Roubaix » sont fermés les dimanches et jours fériés.*

Poésies Enfantines, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. — **Annuaires** pour l'année 1895. 39207—88735

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Grande-Rue, 285;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de l'Ommelet, 125;
Rue Pierre-de-Roubaix, 139;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Decrême, 37;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);	Rue Turgot, 68;
Rue d'Italie, 34;	Place de la Gare, 129;
Rue de l'Epeule, 188;	Grande-Rue, 38.
Rue de Tourcoing, 155;	**A TOURCOING**
Rue du Tilleul, 123;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de Gand, 91;
Rue Corneille, 7;	Rue du Tilleul, 16.
Rue Ma Campagne, 113;	**A CROIX** Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue du Collège, 71 bis;	**A LILLE**
Rue de Cartigny;	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

Le vaccin antidiphtérique. — Deux nouveaux succès viennent encore de confirmer l'excellence de la méthode Roux.

Les deux fils de M. Destailleurs, négociant, 114, rue Turgot à Roubaix, habitant rue Neuve-de-Roubaix, chez leur grand'mère, étaient atteints du croup. MM. *les docteurs Cuisset et Rousselot* appliquèrent immédiatement le nouveau remède, et après la troisième inoculation, les enfants étaient hors de danger.

Le commissaire de police du 1er arrondissement. — Nous apprenons que M. Lenoble, commissaire de police, va passer du 2e au 1er arrondissement.

La distribution de pains aux indigents. — Pendant le mois de décembre le Bureau de Bienfaisance a distribué 36,349 pains à 1,715 familles.

A la Justice de Paix. — *Le choral l'« Avenir de Mouveaux ».* — Cette affaire, qui a été appelée pour la quatrième ou cinquième fois, à l'audience du samedi 5 janvier, devant le juge de paix du canton sud, a été mise en délibéré, pour le jugement être rendu à huitaine.

Rappelons brièvement les faits :

Par suite de dissentiments avec le titulaire de l'estaminet où la société avait son siège, la commission administrative décida que les répétitions se feraient temporairement, jusqu'au 1er janvier, date à laquelle l'estaminet serait repris par un autre débitant, à l'ancien patronage, propriété de M. Dhalluin-Varasse, président du choral. Mais quatre membres n'acceptèrent pas ce changement et, à la date du 15 août dernier, ils envoyèrent leur démission, se basant sur l'article 291 du code pénal, relatif aux autorisations de sociétés, que le défendeur rappelait à tous propos à l'audience.

Le règlement du choral l'*Avenir* prévoyait le cas de démission : il fallait prévenir trois mois à l'avance, ou payer une amende de 10 fr.

Les démissionnaires furent mis en demeure de se libérer, et comme ils refusaient de s'exécuter, on les appela en conciliation; ils s'obstinèrent dans leur refus : il fallut les citer.

On se contenta pour le principe d'en appeler un, M. M... fils, qui a été représenté par son père.

On sait quel appui reçurent, tout à coup, les protestataires : à la date du 20 décembre, le Préfet prenait un arrêté de dissolution contre le choral « l'Avenir », pour changement de local sans autorisation.

M. Louis Hassebroucq, receveur de rentes à Bondues, représentait le président, M. Dhalluin-Warasse; il n'a pu que répéter ce qu'il avait dit aux précédentes audiences: que tout ce qui avait été fait avait été fait légalement, que la société avait toujours été consultée, et qu'on n'avait jamais pris aucune mesure sans avoir obtenu l'*agrément* de la majorité.

L'adversaire, M. M..., invoqua encore le fameux article 291, protestant de son respect pour la loi et le gouvernement.

Il produisit différentes pièces, entre autres une attestation du cabaretier chez qui se réunissait la société, et où il est dit, qu'à la date du 15 août, quand il a été décidé que les répétitions se feraient ailleurs, on n'était qu'en minorité, et que, depuis lors, il n'y avait plus eu aucune réunion à l'ancien siège.

Comme nous l'avons dit en commençant, le jugement sera rendu mercredi ou samedi prochain.

Les fournitures de denrées alimentaires au Lycée. — Voici les résultats de l'adjudication qui a eu lieu pour la fourniture de denrées alimentaires au Lycée :

Pain, M. Lepers, boulanger à Mouveaux, 26 fr. 49 les 100 kilogr. — Viande, M. Delgatte-Lagache, boucher à Tourcoing, 1.97 le kilogramme. — Charcuterie, MM. Bonte frères, charcutiers à Tourcoing. — Bière, M. Catry-Wattel, brasseur à Wambrechies, 11.43 l'hectolitre. — Beurre, œufs, lait, pommes de terre, M. Masurel-Leclercq, à Tourcoing. — Epicerie et légumes secs, M. Planckaert-Destombes, épicier à Tourcoing. — Charbon de terre, M. Lefrançois, à Tourcoing, 16 50 les mille kilos de tout venant. — Lingerie et bonneterie, M. Novozelski, à Roubaix.

Un congrès socialiste à Tourcoing. — Le journal le *Travailleur* annonce que le dimanche 12 février 1895, « le Congrès régional du Parti ouvrier du Nord tiendra ses assises semestrielles à Tourcoing ».

Voici l'ordre du jour : 1° Rapport du comité fédéral : sa situation morale et sa situation financière ; 2° Rapport de l'imprimerie ouvrière et le rôle des sections ; 3° Rapport du journal et le rôle des sections ; 4° Elections cantonales.

Mouvement de la population en 1894, dans les communes du canton de Tourcoing. — LINSELLES. — Pendant l'année 1894, on a enregistré à la mairie de Linselles 130 naissances, 95 décès dont 5 enfants présentés sans vie et 47 mariages ; pendant l'année 1893 il y avait eu 145 naissances, 115 décès et 27 mariages seulement.

BONDUES. — La commune de Bondues a vu naître en 1894 39 garçons : 36 légitimes, 3 illégitimes et 44 filles y compris 9 illégitimes ; les décès au nombre de 62 se répartissent ainsi : sexe masculin 13 garçons, 13 hommes, 2 veufs et sexe féminin 13 filles, 7 femmes et 9 veuves. 3 enfants ont été présentés sans vie et il y a eu 2 transcriptions de décès. On a enregistré 15 mariages.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Pendant l'année 1894 il y a eu dans la commune de Marcq 349 naissances, 257 décès et 77 mariages.

MOUVEAUX. — La mairie de Mouveaux a eu à enregistrer pendant l'année 1894 186 naissances, 108 décès dont 6 transcriptions et 31 mariages.

RONCQ. — Pendant l'année écoulée il a été déclaré à la mairie de Roncq 260 naissances : 115 de garçons légitimes et 9 d'illégitimes; 120 de filles légitimes et 16 d'illégitimes; en outre, il a été fait 13 déclarations d'enfants mort-nés. Le nombre des décès pour les hommes s'est élevé à 68 et pour les femmes à 70, donnant un total de 138. Il a été contracté 61 mariages et le divorce a été prononcé une seule fois. Ajoutons que dans le nombre